



Kendalc'h 
PENN AR BED

Kendalc'h 
MOR BIHAN

Kendalc'h 
BRO NAONED

Kendalc'h 
AODOÙ AN ARVOR

Kendalc'h 
ILLE-ET-VILAINE

Kendalc'h 
ILE-DE-FRANCE

Charte de l'Adhérent

« Pour maintenir une culture bretonne de qualité »

Kendalc'h, association Loi 1901
Soutenue par le Conseil Régional de Bretagne
et le Conseil Général du Morbihan



Kendalc'h a 60 ans

La Confédération, à ses débuts, regroupait toutes les composantes culturelles bretonnes. Certaines associations ayant pris leur autonomie, Kendalc'h s'est recentrée sur les cercles celtiques, ateliers danse et chorales d'expression bretonne. Elle est devenue la référence en Bretagne pour la danse traditionnelle et tous les aspects afférant à celle-ci. Kendalc'h n'en demeure pas moins une structure d'action, de contestation et de participation, une association au rôle éducatif, soucieuse d'union et de solidarité entre les composantes du Mouvement Breton.

Forte de ses 15 000 adhérents, la Confédération poursuit les buts qui sont les siens depuis ses débuts : Maintenir, Transmettre, Favoriser une création qui vient enrichir la tradition.

Pour mener à bien toutes ces actions, pour défendre cette culture populaire accessible à tous, Kendalc'h s'appuie sur une dynamique bénévole très importante qui crée un lien social incontestable et forme des citoyens responsables. Car, une personne qui connaît sa culture est tolérante envers la culture des autres.

Respect des missions et des valeurs de Kendalc'h

Individuellement et collectivement, les adhérents partagent et mettent en œuvre les objectifs de Kendalc'h, tout en conservant une liberté de pensée dans le respect des opinions d'autrui.

CONSERVATION - TRANSMISSION - CRÉATION

Qui adhère à Kendalc'h ?

Les adhérents ont tous pour vocation de promouvoir la culture bretonne. L'adhérent de la Confédération peut être un individuel ou une association locale. Il existe différents types d'associations :

- les groupes « spectacle »
 - les groupes participant aux concours
 - les groupes se faisant visionner
- les ateliers danse qui n'ont pas vocation à se produire en spectacle
 - les groupes enfants
 - les ateliers de musique
 - les chorales d'expression bretonne
 - les ateliers d'enseignements des langues de Bretagne
 - tout autre activité ayant un lien avec la culture de Bretagne.

Pour adhérer...

Une commission Adhésion composée des membres du Bureau de la Confédération, des Présidents des Fédérations et du Directeur étudie toute nouvelle demande d'adhésion. Après acceptation du dossier, l'association s'acquiesce de la cotisation correspondant à son activité (cf. annexe 3). Cette cotisation couvre la période allant du 1^{er} octobre de l'année au 30 septembre de l'année suivante.

Le groupe adhérent est automatiquement membre de la Fédération départementale du lieu du siège de l'association et de la Confédération. Les cotisations sont d'ailleurs à verser aux Fédérations.

Pour une première adhésion, les documents à déposer sont :

- les statuts de l'association
- la composition du bureau
- la fiche descriptive de l'association (cf. annexe 8)

Si le groupe se produit en spectacle, il devra produire :

- des photos de qualité
- une vidéo de prestation du groupe

Les années suivantes, les adhérents transmettront à Kendalc'h, au plus tard pour le 31 décembre :

- la composition du bureau
- si besoin est, la fiche descriptive de l'association actualisée (cf. annexe 8)
 - pour les groupes effectuant des sorties et participant au concours : une présentation du groupe (cf. annexe 9) et la liste des danseurs & musiciens de l'année (cf. annexe 5).

Lors de son adhésion et sur proposition de la commission adhésion, chaque nouveau membre dispose d'un parrain, c'est-à-dire un membre de Kendalc'h qui connaît bien le fonctionnement interne. Le rôle du parrain sera de faciliter l'intégration du nouvel adhérent : aide à la rencontre d'autres membres, informations sur la structure et ses partenaires...

L'adhésion à Kendalc'h pourra être assortie de recommandations. Dans ce cas, le parrain, la Fédération et la commission Adhésion sont les interlocuteurs privilégiés de cet accompagnement.

Après deux avertissements pour manquement constaté aux engagements de cette présente charte, la Commission Adhésion pourra décider de sanctions.

Les 10 engagements de Kendalc'h

1- Un accompagnement des groupes qui en font la demande (cf. paragraphe sur la solidarité associative).

2- Une offre la plus large possible de formation et, grâce au soutien important du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil général du Morbihan, une gratuité ou des prix préférentiels par les structures fédérales et confédérales.

3- Une information régulière sur les activités de Kendalc'h et le patrimoine de Bretagne : livret de formation, Keleier (publication biannuelle), newsletters...

4- La défense des intérêts de la culture bretonne auprès des collectivités territoriales et des partenaires institutionnels

5- L'accès aux ressources de la Confédération (bibliothèque et vidéothèque) - ces consultations se faisant au siège social de la Confédération - et des prix préférentiels sur les produits culturels Kendalc'h (DVDs, fiches techniques...).

6- L'évaluation des groupes Spectacles. Ces groupes ont le choix entre deux voies : visionnage ou concours.

7- La promotion des groupes Concours auprès des fêtes et festivals de Bretagne, de l'Hexagone et de l'Étranger.

8- La mise à disposition des vidéos et photos de la Confédération qui peuvent alimenter les archives et servir la communication des groupes.

9- La diffusion de vos informations via le Site Internet, le Keleier, la newsletter, le mailing ou les réseaux sociaux. Kendalc'h met en ligne un nouveau site Internet kendalch.com, sur lequel sont notamment référencés ses adhérents. Chacun fait l'objet d'une fiche d'informations, avec des photos et un lien hypertexte vers son site.

10- L'accès à l'Intranet (réservé aux adhérents de Kendalc'h)

Logo « Adhérent » Millesimé

Kendalc'h 
ADHÉRENT - EZEL - SOUETOU 2011

Dès l'enregistrement de la cotisation, Kendalc'h met à disposition un logo adhérent millésimé, en français, gallo et breton. Ce logo vous sera envoyé au format jpeg et sera placé, pour attester de votre qualité d'adhérent, sur vos supports imprimés et sur votre site Internet. Vous ne pouvez en aucun cas utiliser le logo institutionnel de Kendalc'h, dont l'utilisation est réservée aux Fédérations et à la Confédération, qui s'engagent à respecter fidèlement le code de marque Kendalc'h.

Les 10 engagements du groupe adhérent

En adhérant à Kendalc'h, vous vous engagez dans un partenariat actif pour développer votre activité tout en contribuant à promouvoir la culture de Bretagne, via ses arts et traditions populaires.

1- D'agir en porteur et en ambassadeur de la Culture bretonne dans son sens le plus large, le maître-mot étant qualité

2- De partager les valeurs de Kendalc'h, de respecter et défendre ses statuts et d'accepter en acceptant le Règlement Intérieur et cette présente charte de l'adhérent.

3- De participer à la formation de vos membres, en envoyant chaque année des personnes aux formations proposées par Kendalc'h. Chaque groupe Kendalc'h devrait disposer au minimum d'une personne diplômée de la formation Gouest Da Vat (ou ancien monitorat équivalent) ou au minimum, dans un premier temps, de la formation Premiers Pas.

4- De s'investir dans la valorisation de son terroir (collectage, musique, danses, costumes...). Pour les groupes spectacles, d'être capables de présenter les particularités de son terroir.

5- De répondre aux enquêtes impulsées par Kendalc'h dans une démarche de centralisation d'informations liées à ses champs d'action. De respecter les dates limites et les modalités de réponse indiquées pour chaque événement, demande de renseignements...

6- De valoriser les langues de Bretagne

7- De s'engager dans la vie associative de Kendalc'h en participant autant que faire se peut aux travaux des commissions et activités proposées par Kendalc'h (à l'échelon de votre Fédération et/ou de la Confédération).

8- De mentionner votre appartenance à Kendalc'h sur tous les supports de communication (cf. logo « adhérent »). Vous vous engagez également à faire mention de Kendalc'h dans vos rapports avec les médias et à mettre en place un lien à partir de votre site Internet vers le site www.kendalch.com.

9- De faire preuve de déontologie dans vos rapports avec les fêtes et festivals. La gestion des contrats étant la principale source d'autofinancement de la Confédération, l'ensemble de vos contrats devra transiter par celle-ci. Après deux avertissements pour manquement constaté, la Commission Adhésion pourra décider de sanctions.

10- Pour les groupes effectuant des représentations publiques, de se faire évaluer soit dans le cadre du Concours (Dañs), soit dans le cadre du Visionnage (Tra-dañs, DañsTrad...). Pour les groupes qui n'ont jamais satisfaits à ces évaluations, Kendalc'h proposera un accompagnement afin que les cercles puissent atteindre un niveau suffisant de présentation. A cette fin, chaque groupe Concours proposera au moins une personne présentant les qualités requises pour une éventuelle participation aux évaluations des groupes Kendalc'h.

L'entité adhérente bénéficie d'un droit de consultation et de rectification des données qui la concernent.

Les captations (vidéos et photos) réalisées dans le cadre des manifestations Kendalc'h peuvent être librement utilisées par la Confédération à toute fin de communication.

Solidarité associative

La notion de Solidarité fait partie des valeurs de Kendalc'h. Chaque groupe membre de Kendalc'h s'engage ainsi à rencontrer tout autre groupe membre qui le sollicite. A cet effet, un annuaire des groupes adhérents est mis à jour régulièrement.

Les adhérents peuvent contacter le Secrétariat de la Confédération pour disposer de renseignements sur des personnes ressources dans les domaines aussi variés que la danse traditionnelle, le costume, les langues, le patrimoine oral et musical et plus généralement sur tous les aspects de la culture bretonne. En s'appuyant sur les archives et les travaux des commissions, les permanents pourront faire le nécessaire pour rediriger l'adhérent vers un interlocuteur adapté.

Une association qui connaît une difficulté de quelque nature que ce soit (d'administration, d'encadrement, d'accès aux informations, de mise en place de spectacle...) peut également en faire part au Secrétariat. Des membres de la Commission Adhésion pourront alors rencontrer l'association adhérente pour l'aider à surmonter ces difficultés. Le maître-mot est **accompagnement**. L'enjeu de cette commission est de créer une réelle proximité avec l'ensemble des adhérents.

La participation à la vie et aux actions de Kendalc'h

L'adhérent s'engage à participer à l'activité générale de sa fédération et de la confédération. Cette participation à la vie de Kendalc'h, basée sur le volontariat, constitue la clef de voûte et de la réussite de l'Association, dans un esprit de militantisme, d'engagement et de partage d'expérience.

Toute action participative de l'adhérent l'est à titre bénévole, dans un but volontariste afin de contribuer efficacement aux objectifs fixés collectivement par Kendalc'h.

Il est demandé au(x) responsable(s) de l'association d'être présent(s) aux assemblées générales de leur Fédération et de la Confédération. Cette présence minimale permet de faire le bilan de l'année écoulée, mais surtout

de connaître les actions de l'année à venir, et ainsi de mieux appréhender la diversité des actions de Kendalc'h.

La présence d'un représentant de l'association est souhaitable dans l'une des commissions de la fédération ou de la Confédération, tout comme aux réunions de CA des fédérations départementales.

Dans l'ensemble des instances de Kendalc'h, il serait souhaitable de tendre à un équilibre générationnel.

Les annexes

ANNEXE 1

Statuts de la Confédération

ANNEXE 2

Règlement intérieur

ANNEXE 3

Cotisations et indemnités

ANNEXE 4

Actions Kendalc'h 2011-2012

ANNEXE 5

Règlement des évaluations (Concours - Visionnage)

ANNEXE 6

Ce que Kendalc'h attend des groupes Enfants...

ANNEXE 7

Le défilé, la déambulation, le spectacle dans la Rue...

ANNEXE 8

Fiche de renseignements de l'adhérent

ANNEXE 9

Fiche de promotion du groupe «Spectacle»

ANNEXE 10

Modèle de fiche technique Costumes

ANNEXE 11

Modèle de fiche technique

ANNEXE 12

Petit lexique



Confédération Kendalc'h

02 97 53 31 35

12 rue Nationale - BP 20

56250 Elven

confederation@kendalch.com

www.kendalch.com